Maîtrise d'ouvrage :

Etablissement Public Territoial du BAssin de la Dordogne (EPIDOR)
Place de la Laïcité
25250 CASTELNAUD-LA-CHAPELLE

EPIDOR
Ensemble, préservons la Dordogne

AVP : DOSSIER D'AVANT PROJET

ÉTUDE DE PROJET POUR LA RESTAURATION ET RENATURATION DU SITE DE REYRAUD SUR LA RIVIERE DRONNE COMMUNE DES EGLISOTTES-ET-CHALAURES (33)

Plan de situation et profil en long

Echelle - 1/1000e

BIOTEC
BUREAU D'ÉTUDES EN INGÉNIERIE ÉCOLOGIQUE

92, quai Pierre Scize
69005 LYON
Tel : **+(33) 04 78 14 06 06**
Mail : **biotec@biotec.fr**
Site : **biotec.fr**

Réf / 20.120-AVP-01

Format : 578 x 833

Contrôle : N. Debiais

RELEVE	DESSINE	VERSION
N. Debiais / oct. 21	C.Dauriat / oct. 22	1 / 21.10.22
C.Dauriat / oct. 21		

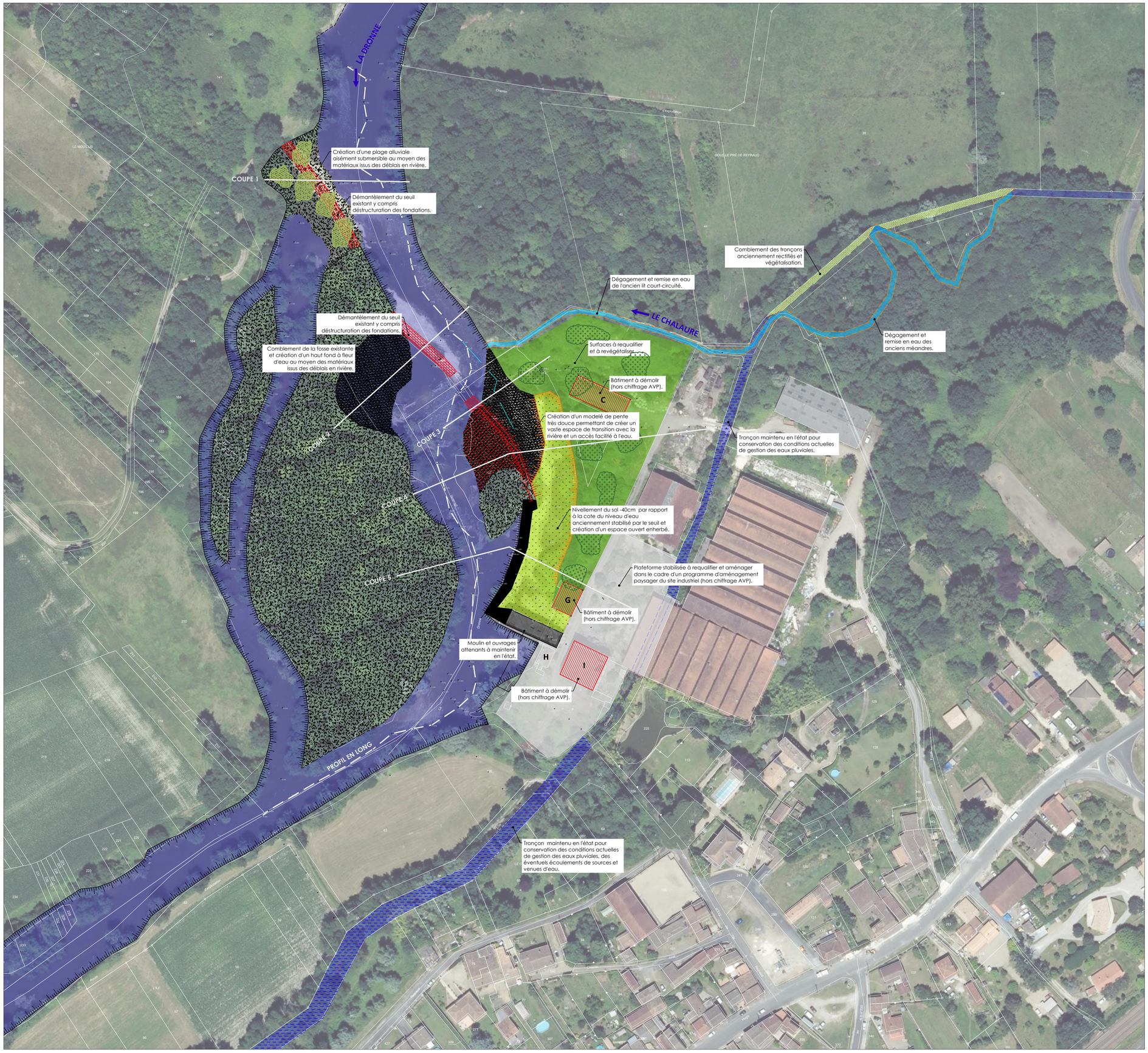

LEGENDE

ETAT EXISTANT

- Ilot boisé existant à maintenir en l'état.
- Surface en eau actuelle.
- Tronçons de cours d'eau sur le Chalaure laissés en l'état pour maintien des écoulements des eaux pluviales, éventuelles venues d'eau internes et sources.
- Complexe hydraulique (seuil, ouvrage de régulation et bâtiment attenant (ancien moulin)), à préserver.

AMENAGEMENTS

Travaux préliminaires :

- Installation de chantier.
- Implantation des ouvrages et piquetage, marquage des travaux forestiers.
- Démolition de bâtiments en ruine (Hors chiffrage AVP).

Travaux forestiers :

- Libération des emprises de terrassement (débroussaillage, abattage, dessouchage d'arbres), récupération des rémanents et broyage pour confection de paillage et BRF pour utilisation dans le cadre du chantier.

Travaux de terrassement :

▶ Cf. profils types afférents, coupes 1 à 5, doc. n°20.120-AVP-02.

- Démantèlement du seuil existant y compris déstructuration des fondations en profondeur, tri des matériaux, évacuation du béton, terrailles et gros éléments de maçonnerie en décharge et mise en dépôt temporaire des moellons de pierre naturelle, graves et remblai alluvionnaires pour réutilisation dans le cadre du chantier.
- Démantèlement de l'ancienne digue en terre en bordure du canal d'amenée et arasement d'une partie de l'ilot attenant.
- Création de plages et de hauts fonds au moyen de matériaux obtenus dans le cadre des terrassements
- Comblement et nivellement de l'ancien chenal d'amené de manière à créer une plateforme en bordure des ouvrages conservés (seuil, ouvrage de régulation et moulin) calée -40cm par rapport à la cote de l'ancien plan d'eau stabilisé.
- Dégagement de l'ancien lit du Chalaure sur son ancien tracé (remise en forme du fond du lit et des berges).
- Comblement complet ou partiel des tronçons court-circuités du Chalaure au moyen des matériaux obtenus dans le cadre des travaux de dégagement des anciens méandres.

Travaux de végétalisation :

▶ Cf. profils types afférents, coupes 1 à 5, doc. n°20.120-AVP-02.

- Nettoyage de surfaces, débroussaillage, suppression des espèces exotiques envahissantes, griffage superficiel des sols et incorporation de BRF.
- Plantation de boutures et pieux de saules en massifs disséminés (végétaux prélevés sur site et/ou dans la vallée).
- Plantation de jeunes plants d'espèces arbustives et arborées en massifs disséminées y compris mise en place du paillage élaboré dans le cadre du chantier.
- Ensemencement de surfaces travaillées en arrière berges au moyen d'un mélange grainier adapté.

Travaux de garantie et de suivi des manégaments (1 saison végétative) :

- Contrôle et surveillance des ouvrages.
- Fauchage et arrosage nécessaires au développement des végétaux.
- Garantie des végétaux et reprise des dégradations.
- Elimination des espèces exotiques envahissantes.